

Nouvelles grilles indiciaires des personnels techniques

Suite à la publication le 24 décembre dernier des décrets indiciaire et statutaire concernant la **création de la filière technique ministérielle**, elle est ENFIN **entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026**.

Cette filière est composée à titre transitoire de 4 corps :

- Les adjoints techniques de la Direction de l'Administration Pénitentiaire dont le corps est mis en extinction
- Les adjoints techniques du ministère de la justice
- Les techniciens du ministère de la justice
- Les ingénieurs du ministère de la justice

L'**UFAP UNSa justice** vous invite à **consulter ces grilles indiciaires** et reste à votre disposition pour toute question relative à la mise en place de cette nouvelle filière.

**Grilles indiciaires
FLASHEZ et CONSULTEZ**



**L'UFAP UNSa JUSTICE
VOUS iNFORME**